



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Mécanicien(ne) Réparateur(trice) d'Engins et de Matériels
option Travaux Publics

Niveau V

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel	5
Tableau des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type	7
Fiche activité type	11
Fiche compétence professionnelle	15
Fiche des compétences transversales de l'emploi type	40
Glossaire du REAC	41

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	3/44

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le titre professionnel de Mécanicien(ne) réparateur(trice) d'Engins de Chantier (MREC) a été créé par arrêté de spécialité paru au Journal Officiel du 14 février 2005, il est constitué de 4 activités.

Pour la révision de 2012, le titre est reconfiguré en deux activités types et son intitulé est modifié : Mécanicien Réparateur d'Engins et de Matériels option Travaux Publics (MREM –TP).

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

La révision du titre professionnel fait suite à la CNS Réparation Véhicules et Engins (RVE) du 13 mai 2009 validant la constitution d'un groupe de travail composé de professionnels représentant les syndicats de la branche professionnelle: DLR (fédération national des Distributeurs Loueurs et Réparateurs de matériels de bâtiment, de travaux publics et de manutention), SEDIMA (syndicat national des entreprises de service et de distribution et du machinisme agricole), CISMA (Syndicats des équipements pour construction, infrastructures, sidérurgie, et manutention), SMJ (Union nationale des spécialistes en matériels de parcs et jardins). La constitution de ce groupe de travail fut approuvée par la CPC du 25 juin 2009.

L'analyse du travail, l'observation des emplois sectoriels, des travaux menés par le groupe de travail confirment que le titre professionnel correspond dans ses objectifs, aux besoins du secteur.

Néanmoins, devant les évolutions technologiques et l'extension des gammes de matériels de travaux publics, il est apparu nécessaire de réexaminer le titre professionnel et de fusionner certaines activités. Les deux activités sont centrées, l'une sur l'entretien et la maintenance préventive, le montage et la mise en œuvre des matériels neufs, la seconde sur la réparation et le dépannage des systèmes sous-ensembles des matériels de travaux publics. Cette évolution de la structure du titre professionnel permet de valider une employabilité à chaque activité qui est adaptée aux besoins de la filière, cette évolution étant approuvée par les professionnels représentant la branche.

Tableau des activités

Ancien TP	Nouveau TP
Réaliser l'entretien périodique des engins et des matériels de chantier	Assurer l'entretien et la maintenance de base des engins et des matériels
Monter et remettre en état les équipements de production des engins et des matériels de chantier	Assurer la remise en état et le dépannage des engins de chantier
Réparer en atelier les engins et les matériels de chantier par remplacement de pièces et d'organes	
Dépanner sur site les engins et les matériels de chantier	

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	5/44

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Assurer l'entretien et la maintenance de base des engins et des matériels	1	Prendre en charge un engin et un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé
		2	Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano- soudées.
		3	Manœuvrer les engins et les matériels en sécurité
		4	Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique des engins et matériels.
		5	Entretien et contrôler les circuits électriques et électroniques embarqués des engins et matériels.
		6	Entretien et contrôler les embrayages et transmissions des engins et matériels.
		7	Entretien et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques des engins et matériels.
		8	Contrôler, remplacer les composants des circuits hydrauliques des engins et matériels.
2	Assurer la remise en état et le dépannage des engins de chantier	9	Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes.
		10	Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des engins de chantier
		11	Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques embarqués des engins de chantier
		12	Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des engins de chantier
		13	Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des engins de chantier

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	6/44

FICHE EMPLOI TYPE

Mécanicien(ne) Réparateur(trice) d'Engins et de Matériels option Travaux Publics

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

La finalité de cet emploi est de maintenir en état de fonctionnement les engins de chantier et leurs équipements pour optimiser la production. Le(la) professionnel(le) réalise la maintenance, la réparation et le dépannage des engins de chantier en atelier ou sur un chantier, il (elle) intervient sur de nombreuses familles de matériels: pelles hydrauliques, bouteurs, niveleuses, décapeuses, chargeurs, tracto pelles, compacteurs, concasseurs...et leurs d'équipements, godets, rippers, fraises hydrauliques, grappin mécanique, vibrateurs de palplanches,...Les techniques de réparation qu'il (elle) met en œuvre, s'appliquent sur des systèmes et des dispositifs combinant plusieurs technologies telles que la mécanique, l'électricité, l'électronique, l'hydraulique, la pneumatique dont le pilotage est souvent assuré par des systèmes informatiques embarqués. Lors d'interventions sur ces ensembles, il (elle) s'appuie sur l'utilisation de matériels de contrôle et de réparation propres à chaque catégorie d'engins, ce qui nécessite la connaissance de leur fonctionnement en production. Dans le cadre de ses interventions, il (elle) réalise la mise en service des engins et équipements neufs: montage, contrôle, essai, puis livraison et réglage chez le client ou sur le chantier. Il (elle) effectue du reconditionnement, des réparations de pièces usagées ou d'usure spécifique aux équipements et des engins par des opérations courantes de mécanique générale et de soudure.

Pour réaliser ces opérations, le (la) mécanicien(ne) s'appuie sur une documentation technique qui précise les modes opératoires, les données techniques de contrôle, de réglages établis par le constructeur. Il (elle) possède les connaissances nécessaires pour interpréter des plans mécaniques, des schémas électriques, hydrauliques, pneumatiques pour effectuer la réparation ou le dépannage de ces systèmes. Il (elle) exécute les opérations à partir d'un ordre de réparation sur lequel sont consignés les travaux à réaliser, définis par son responsable hiérarchique. Il (elle) peut être amené(e) à se déplacer pour intervenir sur les chantiers, chez des clients possédants un parc d'engins. Le permis de conduire B est nécessaire. Il (elle) dépanne les matériels d'après les consignes fixées par son responsable hiérarchique. Sur le site, le (la) mécanicien(ne) localise plus précisément la panne et en fonction de la situation rencontrée, il (elle) intervient souvent par échange d'organes ou de composants. Le (la) mécanicien(ne) devra s'adapter à l'environnement professionnel des travaux publics. Une panne sérieuse d'un engin peut engendrer l'arrêt de tout ou partie d'un chantier, certaines interventions présentant un caractère d'urgence, il(elle) adapte sa méthode de travail en fonction de ces différents paramètres. Il (elle) possède des qualités relationnelles, une bonne représentation des risques professionnels et une sensibilisation à la protection de l'environnement.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
Les entreprises de service et de réparation des engins de chantier.
Les réseaux des constructeurs, concessionnaires et entreprises de distribution des matériels.
Les entreprises de location des matériels.
Les entreprises ou collectivités utilisatrices d'engins de travaux publics.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
Mécanicien(ne) réparateur(trice) d'engins de chantier
Mécanicien(ne) réparateur(trice) de matériels de manutention.

Réglementation d'activités (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Le (la) mécanicien(ne) doit être titulaire :
Soit d'une autorisation de conduite établie par le chef d'entreprise pour le déplacement interne à l'entreprise des engins hors production. Soit du CACES, (Recommandation CNAMTS R 372 m Catégorie 10).
D'une attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes en famille 2 catégorie 5 ou de son

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	7/44

équivalence.

D'une habilitation Norme UTE-C18550 pour intervenir sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique. Du permis de conduire B dans le cadre de déplacements pour interventions avec VL ou VUL.

Liens avec d'autres certifications (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Néant

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	8/44

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Assurer l'entretien et la maintenance de base des engins et des matériels
Prendre en charge un engin et un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé
Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano- soudées.
Manœuvrer les engins et les matériels en sécurité
Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique des engins et matériels.
Entretien et contrôler les circuits électriques et électroniques embarqués des engins et matériels.
Entretien et contrôler les embrayages et transmissions des engins et matériels.
Entretien et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques des engins et matériels.
Contrôler, remplacer les composants des circuits hydrauliques des engins et matériels.
2. Assurer la remise en état et le dépannage des engins de chantier
Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes.
Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des engins de chantier
Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques embarqués des engins de chantier
Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des engins de chantier
Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des engins de chantier

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

- Mettre en œuvre des modes opératoires
- Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
- Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau V (Nomenclature de 1969)
Convention(s) : Niveau V (Nomenclature de 1969)
CC 3131: Convention collective nationale des entreprises de commerce, de location et de réparation de tracteurs, machines et matériels agricoles, de matériels de travaux publics, de bâtiment et de manutention, de matériels de motoculture de plaisance, de jardins et d'espaces verts du 30 octobre 1969. Etendue par arrêté du 11 octobre 1971 (JO du 7 novembre 1971).

FAP 225 : G0B41
PCS : 212a
Code(s) NSF :
252 r - Moteurs et mécanique auto

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

I1603 Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	9/44

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Assurer l'entretien et la maintenance de base des engins et des matériels

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

La finalité de l'activité type est de maintenir une fiabilité des engins et des matériels ainsi que leurs niveaux de performances.

En atelier, le mécanicien prend en charge les engins et les matériels, il effectue les travaux consignés sur l'ordre de réparation. Il réalise les opérations d'entretien programmé et préventif de l'ensemble des matériels conformément aux préconisations des constructeurs.

Il exploite la documentation technique d'atelier du constructeur qui précise les méthodologies et chronologies d'intervention, interprète les valeurs de contrôle et de réglage préconisés en fonction des contraintes et de l'utilisation des engins et matériels.

Il contrôle la fonctionnalité des différents systèmes, mécaniques, électriques, électromécaniques, hydrauliques, électroniques et pneumatiques des matériels. Il remplace les pièces, les organes et les consommables prévus, il s'assure de la conformité des produits et des ingrédients qu'il utilise en fonction des engins et matériels.

Le mécanicien effectue des opérations de montage et l'implantation d'accessoires ou d'équipements sur les engins et matériels. Il réalise les supports, adapte, modifie certains équipements nécessitant la fabrication, la modification de pièces mécaniques. Il utilise des machines-outils d'atelier et des outillages portatifs. Il maîtrise certaines techniques de soudure pour réaliser des modifications ou des pièces mécano soudées à partir d'un plan. Il participe ou réalise la mise au point du matériel neuf: montage des équipements, contrôles, essais, puis livraison et réglage éventuel chez le client.

Il exerce son activité sous la responsabilité du chef d'atelier avec soin et précision, autonome, tout en évoluant au sein d'une équipe, il organise son poste de travail en établissant ses besoins en outillage individuel et collectif, en appareillages préconisés par le constructeur, en pièces et consommables. Il adapte ses méthodes de travail en fonction de la diversité des engins et des matériels. Il peut être amené à réaliser certains travaux avec l'aide d'un autre opérateur. Le professionnel prend en compte l'environnement de travail pour sa sécurité et celle de l'ensemble des personnes et des biens.

Il respecte la réglementation en vigueur, les consignes de sécurité, de tri, d'élimination contrôlée des déchets, de récupération pour recyclage des hydrocarbures et pièces usagées.

À l'issue des travaux, il renseigne l'ordre de réparation, rend compte à son responsable hiérarchique ou son chef d'atelier du travail effectué et fournit les éléments de facturation.

Il signale toute anomalie pouvant nuire à la sécurité et au bon fonctionnement des matériels et consigne les travaux supplémentaires à engager. Son travail est contrôlé par un technicien ou chef d'atelier afin de garantir la recevabilité de l'intervention.

Il est en relation avec le service de pièces détachées auprès duquel il s'approvisionne et communique ses besoins. Il peut être en relation avec le client ou l'utilisateur du matériel afin de le renseigner sur les consignes de sécurité pour l'utilisation du matériel ou des procédures de contrôle, d'entretien journalier.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour déplacer les matériels ou les engins, le mécanicien doit être titulaire d'une autorisation de conduite valide. Dans le cas contraire, la mise en place de l'engin au poste de travail sera réalisée par le conducteur de la machine ou par une personne habilitée. Dans le cadre des interventions de maintenance des engins hors production, l'autorisation de conduite est délivrée par le chef d'entreprise et correspond aux catégories d'engins de l'option selon les recommandations de la CNAMTS. (Recommandation R389 Catégorie 6 pour les matériels de levage et de manutention, recommandation CNAMTS R 372 m Catégorie 10 pour les engins travaux publics, selon la catégorie de la recommandation CNAMTS R 386, pour les plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP).

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	11/44

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Prendre en charge un engin et un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé
Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano- soudées.
Manœuvrer les engins et les matériels en sécurité
Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique des engins et matériels.
Entretien et contrôler les circuits électriques et électroniques embarqués des engins et matériels.
Entretien et contrôler les embrayages et transmissions des engins et matériels.
Entretien et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques des engins et matériels.
Contrôler, remplacer les composants des circuits hydrauliques des engins et matériels.

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	12/44

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Assurer la remise en état et le dépannage des engins de chantier

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

La finalité de l'activité type est de remettre en état de fonctionnement les engins immobilisés suite à une panne ou une avarie. En fonction du type d'intervention consigné sur l'ordre de réparation, il prend en charge l'engin ou les équipements et prépare le poste de travail. Il effectue la remise en état ou le remplacement des organes mécaniques, des systèmes auxiliaires et de sécurité (moteur, embrayages, convertisseur, transmission, pont, réducteur final, train avant et direction, freinage,...), des composants des circuits électriques, hydrauliques et pneumatiques. Le mécanicien possède des connaissances, une polyvalence technique et des savoir-faire qui lui permettent d'intervenir sur toutes les catégories d'engins de chantier. Ces interventions portent sur des systèmes électromécaniques, électroniques, hydrauliques, pneumatiques, informatiques, il intervient sur des systèmes automatisés. Lors du démontage, il effectue les vérifications nécessaires pour contrôler l'état d'usure des pièces, utilise des outillages basiques ou spécialisés, des appareils de contrôle pour effectuer des essais, des mesures permettant de localiser le dysfonctionnement et d'y remédier en effectuant des réglages, une réparation ou le remplacement des éléments. Il exploite la documentation technique et les manuels d'atelier. Il établit la liste des pièces, des fournitures à remplacer et transmet la commande. À l'issue des travaux, il en contrôle la conformité puis renseigne l'ordre de réparation en indiquant les éléments de gestion d'atelier et les anomalies constatées. Dans le cas d'un dépannage, à partir d'un pré-diagnostic établi par le chef d'atelier ou un technicien, il dépanne les engins ou des équipements généralement sur les chantiers. Il prévoit les pièces et fournitures, les outillages nécessaires, se procure la documentation technique (manuel de réparation, schémas). Il effectue les différents contrôles, confirme le diagnostic. Il procède à la remise en état du matériel. Il utilise les matériels de levage et de calage (crics hydrauliques, grue d'atelier, crics rouleau, vérin de fosses, chandelles, palans, élingues,...), en s'assurant qu'ils sont adaptés aux situations et conformes à leurs utilisations. Les interventions sont réalisées seul en atelier ou en dépannages, mais aussi en équipe selon l'importance des travaux. Le professionnel prend en compte l'environnement de travail pour sa sécurité et celle de l'ensemble des personnes et des biens. Il respecte les consignes de sécurité et la réglementation en vigueur de tri et d'élimination contrôlée des déchets, de récupération pour recyclage des hydrocarbures et des fluides frigorigènes. Le travail implique de façon générale la position debout, il doit adapter ses positions pour atteindre les organes difficilement accessibles. Le port de charges lourdes est fréquent. Une bonne dextérité manuelle est nécessaire pour la manipulation de pièces délicates. Le port d'EPI peut être imposé. Il doit s'adapter à l'environnement professionnel du monde des travaux publics. Une panne sérieuse d'un engin peut engendrer l'arrêt de tout ou partie d'un chantier entraînant des pics d'activité. Certaines interventions présentent alors un caractère d'urgence nécessitant d'ajuster sa méthode de travail en fonction de ces différents paramètres. Le travail impose des contacts avec les clients, les conducteurs d'engins, et les collègues avec lesquels il partage des outillages, des informations techniques, des expériences. Il communique avec le magasinier de l'entreprise chez qui il s'approvisionne et commande les pièces ; suite à un contact client, il informe le service commercial de l'entreprise des pistes de renouvellement ou d'acquisition d'un nouveau matériel.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Le mécanicien doit posséder les permis de conduire qui correspondent aux véhicules qu'il utilise pour une intervention de dépannage et doit être titulaire d'une autorisation de conduite valide pour déplacer les engins selon les recommandations de la CNAMTS. (Recommandation R372 m Catégorie 10). Il doit être titulaire d'une attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes en famille 2 catégorie 5 ou de son équivalence. Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	13/44

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes.
Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des engins de chantier
Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques embarqués des engins de chantier
Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des engins de chantier
Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des engins de chantier

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	14/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 1

Prendre en charge un engin et un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un ordre de réparation établi et des prescriptions du constructeur, prendre en charge les différents types d'engins et de matériels.

Réaliser les opérations d'entretien programmé, de contrôle et de remplacement des lubrifiants des éléments d'usure (vidange, filtration, courroies d'accessoires, durites...) afin de maintenir le niveau de performance initial des matériels et des engins après une période d'utilisation déterminée.

Mettre en conformité le matériel et les engins au regard des normes et réglementations en vigueur et signaler toute anomalie constatée à sa hiérarchie

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation, sous l'autorité de son responsable hiérarchique. Il intervient en atelier ou chez le client dans le cadre de prestations d'entretien programmées. Il organise son poste de travail, utilise la documentation technique, les catalogues de pièces détachées, établit un bon de commande, s'approvisionne en pièces et consommables. Il effectue les opérations programmées et le remplacement des éléments d'usure en respectant les procédures établies par le constructeur. Les horaires de travail pour cette activité sont généralement réguliers et fixés en fonction du type d'entreprise. Exceptionnellement des dépassements journaliers peuvent se produire en fonction de certaines périodes d'activité

L'espace occupé par les engins et matériels entraîne souvent l'exercice de cette activité dans des espaces ouverts sur l'extérieur ou directement en extérieur ce qui engendre une exposition aux conditions climatiques. Après intervention, il restitue le matériel, l'engin en fournissant les explications nécessaires sur les travaux effectués auprès de son chef d'atelier ou responsable hiérarchique. Il complète les documents de gestion d'atelier et renseigne les carnets d'entretien.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ou engins ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées
L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués
Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés
Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur
Les différents points de contrôle sont identifiés
Les différents points de réglages sont identifiés
Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur
Les anomalies détectables visuellement sont signalées
Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle
Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés
Les temps alloués sont respectés
La réglementation en vigueur HQSE est respectée

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissances sur :

Les caractéristiques et les spécificités des engins, des matériels et leurs équipements.
La cinématique des matériels et engins.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	15/44

Les procédures de prise en charge d'un matériel (interpréter les indications, les consignes d'un ordre de réparation, effectuer un compte rendu d'intervention).

Les vérifications et les opérations préconisées par le constructeur, dans le cadre des entretiens programmés des engins et des matériels.

Les caractéristiques des produits utilisés (classifications, normalisation, type et qualité).

L'utilisation des outils, des équipements et des matériels d'atelier.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des moteurs thermique (GPL, Diesel...)

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes d'alimentation GPL.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes d'alimentation diesel.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes de filtration, alimentation en air. Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes de refroidissement des moteurs

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes de lubrification des organes de la chaîne cinématique (par barbotage, sous pression, graissage intégral...).

Les caractéristiques techniques des fluides hydrauliques, les consignes de propreté.

Les règles de sécurité à appliquer lors d'une intervention sur un circuit hydraulique.

Les précautions à respecter lors d'interventions sur des circuits de fluides à température et à pressions élevées.

Les procédures de calage de mise en sécurité des équipements sont appliquées lors d'une intervention sur les matériels et engins.

Les processus de traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

Vidanger, remplir, mettre à niveau le circuit de lubrification du moteur.

Vidanger, remplir, mettre à niveau l'huile d'un système hydraulique (direction, freinage, équipements de levage, translation, ...).

Vidanger, remplir, mettre à niveau le circuit de lubrification des transmissions, réducteurs.

Vidanger, remplir, purger et mettre à niveau le circuit de refroidissement. (Contrôler l'étanchéité du circuit, l'état de propreté du radiateur, la température du moteur...).

Contrôler, nettoyer un système de refroidissement par air.

Remplacer le filtre à huile en fonction du montage.

Remplacer le (les) élément(s) de filtre à air en fonction du type de montage.

Remplacer le filtre à gazole sur un moteur diesel et purger le circuit d'alimentation.

Remplacer le filtre sur un moteur gaz

Remplacer le (les) filtre(s) hydraulique(s).

Remplacer un élément de filtration d'air d'habitacle

Déterminer le degré d'usure des canalisations souples et rigides

Contrôler et remplacer les lampes du système d'éclairage (feux de position, croisement, projecteur de travail,...), contrôler et remplacer les dispositifs réfléchissants, contrôler l'avertisseur sonore

Contrôler les fonctions de visibilité des matériels (système d'essuyage, de lave glace..)

Contrôler le fonctionnement des dispositifs de désembuage

Contrôler et régler la tension de la (des) courroie(s) accessoires.

Contrôler l'état et la pression des pneumatiques.

Graisser et contrôler l'état et les jeux des roulements articulations, rotules de la liaison au sol et des trains roulants.

Contrôler les équipements de levage des matériels et des engins.

Contrôler l'état, la fixation des appareils de levage, graisser les articulations des équipements.

Mettre en oeuvre les procédures de réinitialisation des afficheurs de maintenance.

Appliquer les consignes de sécurité (absence de lubrifiant, produits gras ou carburant au sol, évacuation des gaz d'échappement, limitation des bruits ...).

Respecter les consignes et la réglementation en matière d'élimination des déchets (pneumatiques, batteries, filtres, joints,...) et la récupération des hydrocarbures

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention.

Préparation à la livraison du matériel et restitution au client.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer les contrôles et le remplacement des éléments lors d'un entretien périodique programmé pour un engin, un matériel.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	16/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 2

Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano- soudées.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ordre de réparation renseigné, des prescriptions du constructeur mises à disposition et des instructions du fabricant des équipements, réaliser les supports et / ou l'adaptation mécanique pour les fixations d'équipement ou d'accessoires.

Au cours des travaux de réparation des matériels, le mécanicien est amené à réaliser des opérations d'ajustage et de tôlerie soudure pour modifier des éléments de tôlerie, des éléments mécano soudés. Rénover des pièces d'usure des équipements, restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique, il effectue des réparations ou l'adaptation d'assemblage vissé ou de pièces mécano soudées qui sont ou devront être montés sur les matériels et les équipements.

Pour cela, le professionnel met en œuvre selon les cas de figure, différents moyens techniques qui vont de l'utilisation de l'outillage manuel classique (tas, marteau, burin, limes, scie ...), à l'outillage portatif (meuleuse, perceuse, scie sauteuses, ponceuses,...).

Il utilise des outillages de métrologie (pied à coulisse, mètre à ruban, réglet, équerre, micromètre,...) ainsi que des matériels du type poste oxyacétylénique, oxycoupeur, poste à souder à l'arc SAEE, MAG, tronçonneuses, cisaille, touret ... pour confectionner une pièce mécano-soudée.

Il maîtrise les techniques de base de la mécanique générale (limage, perçage, taraudage, filetage,...), pour confectionner une pièce par assemblage vissé. Il réalise les opérations en utilisant la documentation fournie (plan, notice de montage, documentation technique...) afin d'être en conformité avec les préconisations du constructeur et les obligations réglementaires.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées
Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés
La mise en œuvre et la maîtrise des procédures de mécaniques générales sont démontrées
La mise en œuvre et la maîtrise des procédures de soudure sont démontrées
Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes
Les différents points de contrôle sont identifiés
Les différents points de réglages sont identifiés
Les anomalies détectables visuellement sont signalées
L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués
La documentation technique, les plans, les schémas mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle
Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés
Les temps alloués sont respectés

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissances sur :

Les obligations légales du réparateur

La réglementation liée au code de la route

Les caractéristiques techniques et les spécificités des équipements adaptables sur les matériels

La normalisation des aciers: notion de base (trempe, revenu)

L'interprétation et décodage des vues d'un plan en géométral ou en perspective isométrique.

La lecture et l'interprétation d'un descriptif de modes opératoires

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	17/44

La méthodologie d'utilisation des appareils de mesure de métrologie (pied à coulisse, palmer, jauge de profondeur...)

Les techniques de l'ajustage (les différents types de lime et leur utilisation, contrôle de planéité et d'équerrage,...)

Les méthodes de traçage et de pointage (l'utilisation du marbre, du trusquin, du vé, l'équerre,...)

Les méthode de perçage, différents types de forets et leur affûtage en fonction des matériaux à percer, des travaux à réaliser (vitesse de coupe, angles et méthodes d'affûtage...).

Les méthodes de sciage, les différents modèles de scie à métaux appropriés en fonction des matériaux et des épaisseurs et leur utilisation

La normalisation de la visserie et des pas de filetage

Les différents types de tarauds, de filières et leurs méthodes d'utilisation (désignation, filetages, pas, calcul du diamètre de perçage, porte-filière, filières à peigne et à guide de lubrification, entretien...)

Les différentes techniques de réparation d'un filetage

Les techniques pour l'extraction d'un goujon cassé, d'une vis traversante ou borgne

L'utilisation de l'outillage portatif d'atelier (meuleuse, perceuse, scie sauteuse, ponceuse, touret, lapidaire, perceuse à colonne, tronçonneuse,...)

L'utilisation d'un poste oxyacétylénique: les techniques de soudure avec métal d'apport, par soudo-brasage sur différents supports et épaisseurs.

L'utilisation d'un poste à souder du type SAEE, MAG, d'effectuer des soudures sur des pièces en acier (bout à bout à plat mono passe, bout à bout à plat multi passes, bout à bout à la verticale, en angle à plat, en angle en vertical...)

La maîtrise des différents procédés de découpage des aciers (chalumeau oxycoupeur, découpe plasma,.....)

Les risques liés à l'utilisation d'outils de coupe ou d'abrasion: danger des limes mal emmanchées, des projections d'abrasifs, de métaux, de copeaux brûlants ou coupants, des bavures, des vêtements flottants, réglage des protections de tablettes ou de carter des tourets à meuler...

Réaliser une pièce, un support, un ensemble mécano soudé en utilisant les procédés d'ajustage et de tôlerie soudure

Réaliser une pièce, un support, un ensemble mécanique démontable en utilisant les procédés d'ajustage de perçage, taraudage et de tôlerie soudure.

Effectuer la réparation d'un filetage.

Effectuer l'extraction d'un goujon cassé.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention.

Ordonnancer les opérations pour réaliser la réparation d'un assemblage de pièces mécaniques démontables

Ordonnancer les opérations pour réaliser la réparation d'une pièce mécano soudée

Ordonnancer les opérations pour réaliser une pièce mécano soudée et l'adapter sur un matériel ou un équipement agroalimentaire ou de production.

Ordonnancer les opérations pour réaliser un outillage spécifique (pour accomplir une intervention de réparation ou de réglage sur un matériel)

Ordonnancer les opérations pour réaliser l'extraction d'un goujon cassé, la réparation d'un filetage.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	18/44

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 3**

Manœuvrer les engins et les matériels en sécurité

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ordre de réparation renseigné, dans le cadre d'interventions programmées ou non, effectuer les opérations de déplacement d'un matériel, d'un engin dans le respect des recommandations et procédures en vigueur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique le professionnel effectue la conduite des matériels et engins, il réalise les manœuvres nécessaires pour amener ou évacuer le matériel ou l'engin de son poste de travail en étant conforme aux recommandations en vigueur et aux procédures établies.

Il réalise les manœuvres nécessaires sur les matériels ou les engins pour effectuer les essais après une réparation.

Critères de performance

La signalisation et la réglementation du code de la route sont respectées.

Les devoirs et responsabilités du conducteur sont identifiés.

Les principaux organes, les équipements des matériels ou engins et les principes de fonctionnement sont identifiés.

Les précautions nécessaires de sécurité lors de l'arrêt (normal ou pour entretien) du matériel sont prises.

Les procédures établies par le constructeur pour la mise en route des matériels en toute sécurité sont appliquées.

Les risques inhérents au fonctionnement des matériels (mécaniques, hydrauliques, électriques...) sont identifiés.

Les règles de conduite communes et spécifiques à la (aux) catégorie(s) concernée(s) sont respectées.

Le matériel est déplacé en toute sécurité dans l'enceinte de l'entreprise.

La réglementation en vigueur HQSE est respectée.

L'utilisation des E.P.I est appropriée à la situation.

Le temps alloué a été respecté

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance des procédures préliminaires, des différents contrôles de prise en charge d'un matériel.

Connaissance des procédures de mise en route et d'arrêt des matériels.

Connaissances sur l'identification de la symbolisation des tableaux de bord des machines.

Connaissance du rôle de chaque manette du poste de conduite.

Connaissances sur l'identification commerciale et technique des matériels.

Connaissance des procédures de déplacement des différents types de matériels.

Connaissances des informations fournies par le carnet d'entretien.

Connaissance du code de la route, de la signalisation.

Connaissance pour manœuvrer les engins en sécurité, en respectant les limitations de vitesse

Connaissance de la réglementation en vigueur (HQSE)

Connaissances sur l'interprétation des plaques de charges.

Connaissances sur la procédure de chargement/déchargement d'un matériel sur un porte engins

Contrôler visuellement l'état du matériel (pneumatiques, flexible, fuite éventuelle...).

Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Circuler avec maîtrise sur différents sols, dans différentes conditions de pente, en virage, en marche AV, AR.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	19/44

Respecter les règles et panneaux de circulation.
Adapter sa conduite aux conditions de circulation.
Effectuer les opérations de fin de poste.
Effectuer le chargement/déchargement sur porte- engins.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer les contrôles préliminaires avant la mise en route d'un matériel.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer le déplacement, l'arrêt, la mise en stationnement d'un matériel.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer le chargement /déchargement d'un matériel sur un porte engins.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	20/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique des engins et matériels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de l'ordre de réparation renseigné et d'un diagnostic établi, réparer les systèmes d'alimentation en carburant, remplacer les organes du circuit de charge de démarrage et de pré post chauffage. Contrôler, échanger et régler les éléments des circuits de refroidissement, procéder au contrôle des éléments du circuit de lubrification moteur, en assurer le remplacement ou la réparation.

Contrôler, remplacer, régler les courroies d'entraînement des organes auxiliaires.

Contrôler, remplacer les éléments de l'alimentation en air et de suralimentation

Contrôler et remettre en état les éléments de la ligne d'échappement.

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer après travaux le matériel, l'engin conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation.

Il intervient sur les matériels et engins sous l'autorité d'un hiérarchique. Le professionnel intervient dans le cadre d'échanges ponctuels d'éléments des différents circuits: de refroidissement par eau ou par air suite à une anomalie (radiateurs, durites, pompes à eau, soufflante,...), de lubrification suite à une défaillance de la pression d'huile, il effectue un contrôle de la pression et de l'étanchéité externe du moteur, il réalise le remplacement ou la réparation des éléments (refroidisseurs d'huile, pompes à huile, contacteurs pression d'huile, joint de carter, cache culbuteurs...), ainsi que des éléments de la suralimentation (turbocompresseur, intercooler, conduits..) et de l'échappement.

Il effectue le remplacement et le réglage de la courroie de distribution ainsi que de la (des) courroie(s) d'entraînement des auxiliaires (pompes à eau, compresseurs, compresseurs de climatisation, pompes d'alimentation gasoil, alternateur...), remplace les organes du circuit de charge de démarrage et de pré post chauffage.

Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi et consistent à remplacer les éléments défectueux ou usés. Il limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en consommables et effectue les opérations de remplacement en respectant les procédures du constructeur.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les engins et matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente

Les différents points de réglages sont identifiés

Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur

Les anomalies détectables visuellement sont signalées

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	21/44

Connaissances sur :

Les obligations légales du réparateur.

Les précautions liées aux interventions sur le groupe motopropulseur.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des circuits de refroidissement (liquide de refroidissement, radiateur, pompe à eau, thermostat double effet, soupape de régulation de pression, vase d'expansion, moto ventilateurs, viscocoupleurs, coupleurs pilotés, sondes et indicateurs de température, de niveau...)

Les méthodes de démontage et de remontage d'éléments, de contrôle, de remplissage et de purge du liquide de refroidissement, de vérification de l'étanchéité de l'ensemble.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes d'alimentation diesel, GPL.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des moteurs à allumage commandé.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des moteurs diesel, GPL.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des connectiques électriques.

Les caractéristiques des équipements électriques des circuits de démarrage et de charge.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des distributions entraînées par courroie.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des courroies d'entraînement des organes auxiliaires.

Les caractéristiques des organes électriques du circuit pré post chauffage.

Les caractéristiques des éléments du système de suralimentation.

Les caractéristiques des éléments du circuit de lubrification des moteurs thermique diesel, GPL .

Contrôler et remplacer les éléments du circuit d'alimentation en air

Contrôler et remplacer les éléments du circuit de suralimentation des moteurs

Contrôler et remplacer un démarreur, un alternateur.

Contrôler et remplacé les éléments du système d'allumage commandé (allumeur, distributeurs, bobines, capteurs...)

Contrôler et remplacer les éléments électriques du circuit pré post chauffage (bougies, relais,..).

Contrôler, remplacer les éléments et régler la tension d'une courroie de distribution.

Contrôler, remplacer et régler les courroies d'entraînement des organes auxiliaires.

Contrôler et remplacer les éléments du circuit de lubrification des moteurs diesel et GPL.

Contrôler l'étanchéité externe du moteur et remplacer les joints défectueux (joints de cache culbuteurs...)

Prendre en compte l'environnement de travail : veiller à l'absence de flaques d'huile au sol, à l'évacuation des gaz d'échappement, à la réduction des bruits, à l'élimination et au recyclage des déchets (emballage, filtres, joints, batterie, pièces usagées,...) ainsi qu'à la récupération des hydrocarbures.

Utiliser les matériels de levage et de calage (crics hydrauliques, grue d'atelier, crics rouleau, vérin de fosses, chandelles, palans, élingues,...), en s'assurant qu'ils sont adaptés aux situations et conformes à leurs utilisations et que les règles de sécurité sont respectées.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôle et le remplacement des éléments de l'alimentation en carburant des moteurs à allumage commandé, GPL et diesel.

Ordonnancer les opérations pour intervenir sur le circuit de refroidissement.

Ordonnancer les opérations pour intervenir sur le circuit de lubrification.

Ordonnancer les opérations pour réaliser le remplacement des éléments du système et le réglage d'une courroie de distribution.

Ordonnancer les opérations pour réaliser le remplacement et le réglage des courroies d'entraînement des organes auxiliaires.

Ordonnancer les opérations de contrôle, de remplacement d'un démarreur ou alternateur

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôle et le remplacement des éléments du système d'allumage commandé des moteurs GPL.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôler et le remplacement des éléments de la suralimentation (turbocompresseur, échangeurs air-air, eau-air, conduit d'alimentation.....)

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	22/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 5

Entretien et contrôler les circuits électriques et électroniques embarqués des engins et matériels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de l'ordre de réparation renseigné et d'un diagnostic établi, remettre en état les systèmes électriques qui équipent les engins et matériels: les éléments d'éclairage, de signalisation et de visibilité d'habitacle ainsi que ceux qui sont liés au conditionnement de l'air.

Effectuer l'entretien, contrôler la capacité d'une batterie de démarrage en utilisant les matériels spécifiques, procéder à la charge d'une batterie de démarrage en respectant les procédures.

Réaliser l'entretien de base sur les batteries de traction (l'état des prises électriques et leur connexion, le niveau d'électrolyte...)

Effectuer le montage et le branchement des accessoires (feu travail supplémentaire, gyrophares..)

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer le matériel, l'engin conforme après travaux, aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation, il intervient sur les engins et matériels sous l'autorité d'un hiérarchique. Dans le cadre d'opérations d'entretien et de contrôle des circuits électriques et électroniques, il effectue l'échange ponctuel d'éléments de la signalisation, de l'éclairage, de la visibilité, de la ventilation habitacle après un diagnostic supervisé par son chef d'atelier ou le technicien. En fonction du type de matériel ou d'engin, il effectue l'entretien, les contrôles de la(des) batterie(s) de démarrage ou de traction, assure la mise en charge de la (des)batterie(s) en respectant les procédures et consignes de sécurité.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en pièces, en consommables et réalise les opérations de remplacement des éléments défectueux en respectant les procédures du constructeur.

Il réalise les opérations nécessaires au montage des accessoires tels que mentionnés sur les notices de montage des accessoires en respectant les prescriptions du constructeur et les obligations réglementaires.

Ces interventions s'effectuent :

Sans que les paramètres du ou des réseaux embarqués soient modifiés.

Sans que le matériel ou l'engin ne subisse aucune modification notable au sens du code de la route.

Il renseigne l'ordre de réparation, il limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels et engins ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	23/44

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissances sur les obligations légales du réparateur.

Connaissances sur les caractéristiques des grandeurs électriques.

Connaissances sur les méthodes de localisation et d'identification sur un schéma électrique simple des composants et des symboles utilisés (fusibles, codification des fils électriques, point de connexion des masses, identification des alimentations....).

Connaissances sur les méthodes d'utilisation des matériels de mesure électriques (multimètre, pince ampèremétrique...) et l'interprétation des valeurs lues, à partir de valeurs de référence.

Connaissances sur l'utilisation des manuels d'atelier et de recherche des informations nécessaires (positionnement de(des) la boîte(s) de fusibles, des relais, passage des faisceaux....).

Connaissance du fonctionnement d'un système essuie vitres.

Connaissance du fonctionnement d'un système de ventilation habitacle.

Connaissance du fonctionnement des circuits de signalisation et d'éclairage des matériels et engins.

Connaissance de la procédure de remplacement de la batterie démarrage d'un engin, d'un matériel.

Connaissance des procédures d'entretien et de charges des batteries de traction.

Connaissance des consignes d'hygiène, de sécurité et de la législation relative. (Consignes à respecter en cas d'accident avec de l'acide, risques de courts-circuits lors du branchement des connexions électriques, tri sélectif et recyclage des batteries usagées).

Connaissances sur les caractéristiques techniques et les spécificités des lampes (puissance d'éclairage, types...)

Connaissance du fonctionnement des relais de puissance électromagnétiques.

Connaissance des précautions liées aux éléments d'éclairage et de signalisation (risques de courts-circuits, de coupure des faisceaux au passage des tôles, du châssis, calibrage des fusibles, isolation des connectiques...).

Connaissance de la législation en vigueur sur les feux additionnels, (feux de travail, gyrophare..., homologation des produits).

Connaissance de la fonctionnalité mécanique et électrique des systèmes optionnellement adaptés

Contrôler et remplacer un feu de signalisation.

Contrôler, remplacer les éléments des indicateurs de direction.

Contrôler, remplacer et régler un optique d'éclairage.

Contrôler, remplacer les éléments de l'avertisseur sonore.

Contrôler, remplacer les éléments des circuits de dégivrage et désembuage.

Remplacer un aérotherme, un évaporateur, les commandes de régulation de chauffage.

Contrôler, mettre en charge une batterie de démarrage en utilisant le matériel spécifique.

Contrôler, mettre en charge un bloc de batterie de traction en utilisant le matériel spécifique.

Effectuer l'entretien d'un bloc de batterie de traction

Contrôler et remplacer une batterie de démarrage.

Contrôler et remplacer un moteur d'essuie-glace.

Contrôler et remplacer un mécanisme d'essuie-glace.

Contrôler et remplacer une pompe lave-glace.

Poser des accessoires électriques additionnels

Assurer le traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention

Expliquer par oral les fonctionnalités de l'accessoire posé

Planifier les opérations à réaliser pour le remplacement des éléments du système d'essuyage, de signalisation, de visibilité et de chauffage des matériels et engins.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer la pose d'un accessoire sur un matériel ou un engin.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	24/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Entretien et contrôler les embrayages et transmissions des engins et matériels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ordre de réparation renseigné, effectuer le contrôle, l'entretien et les réglages des organes de transmission mécaniques et hydrauliques et des circuits de commande (mécanique, hydraulique, électrique) en fonction des données constructeurs.

Procéder à l'entretien, contrôler et régler les liaisons au sol.

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer le matériel, l'engin conforme après travaux, aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les engins et matériels sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient en atelier dans le cadre de prestations programmées périodiquement et regroupant des interventions d'entretien et de maintenance des organes de la chaîne cinématique suivants: les embrayages, les transmissions, les ponts, réducteur final...

Il limite son intervention au système pour lequel il est outillé et documenté.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en consommables et effectue les opérations d'entretien, de contrôle et de réglages en respectant les procédures du constructeur.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels et engins ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissances sur :

Les obligations du réparateur

Les caractéristiques techniques et l'identification des matériels et des engins.

Les méthodes d'utilisation des documentations d'atelier (manuels constructeurs et revues techniques), des catalogues de pièces de rechange

Les caractéristiques techniques et les spécificités des embrayages (embrayage à sec monodisque, bi-disques, multidisques immergés..)

Les caractéristiques techniques et les spécificités des boîtes de vitesses mécaniques

Les caractéristiques techniques et les spécificités des boîtes de vitesses hydrauliques (full power shift)

Les caractéristiques techniques et les spécificités des transmissions hydrostatiques.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des ponts (chaîne cinématique, rapport de réduction, renvoi d'angle et couple conique, roulements, différentiel, pont à glissement limité...).

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	25/44

Les caractéristiques techniques et les spécificités d'un réducteur final (réducteur à deux pignons, train épicycloïdal...)

La normalisation des lubrifiants des différents organes de la chaîne cinématique des matériels et engins.

Les caractéristiques techniques et spécifiques des arbres, cardans de transmission

Les caractéristiques techniques et les spécificités des ponts directionnels

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes de direction (assistée totale ou partielle, direction hydrostatique...)

Les caractéristiques techniques et les spécificités des différents angles définissant la géométrie d'un matériel

Contrôler régler l'embrayage (contrôle de la garde, course de la pédale....)

Vérifier une boîte de vitesse mécanique, hydraulique, un pont AV / AR, une réduction finale (les prescriptions de maintenance, les réglages à réaliser et à contrôler)

Contrôler et entretenir un arbre de transmission (équilibrage, paliers, croisillons de cardans, joint homocinétique, flector...).

Contrôler les différents niveaux suivant les préconisations du constructeur

Contrôler et remplacer les rotules, paliers

Contrôler les pivots, les fusées

Contrôler et remplacer une rotule axiale de direction

Procéder aux mesures et réglages des différents angles des trains roulants

Utiliser les matériels de levage et de calage (crics hydrauliques, grue d'atelier, cric rouleau, vérin de fosses, chandelles, palans, élingues,...), en s'assurant qu'ils sont adaptés aux situations et conformes à leurs utilisations.

Prendre en compte l'environnement de travail pour la sécurité de l'ensemble des personnes et des biens.

Respecter les consignes de sécurité et la réglementation en vigueur, tri et élimination contrôlée des déchets, récupération pour recyclage des hydrocarbures.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention

Ordonnancer les opérations pour réaliser le remplacement et le réglage des embrayages d'un matériel ou d'un engin.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement des éléments de la transmission

Ordonnancer les opérations à réaliser pour la réparation d'un cardan transmission

Ordonnancer les opérations à réaliser pour la réparation d'une réduction finale de roue

Ordonnancer les opérations à réaliser pour la réparation d'un pont avant

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement des éléments de liaison de la direction et le réglage de la géométrie.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	26/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 7

Entretien et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques des engins et matériels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ordre de réparation renseigné, effectuer les contrôles, l'entretien, les échanges et réglages des éléments du système de freinage.

Procéder à la dépose, montage des roues, réaliser les différents contrôles sur les pneumatiques, remplacer les pneumatiques en respectant les normes de sécurité.

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer le matériel, l'engin conforme après travaux, aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les matériels et engins sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre de réparations ponctuelles sur les organes de freinage et les canalisations. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi et consistent à réparer les systèmes défectueux. Il limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté.

Il organise son poste de travail, effectue les opérations d'entretien de contrôle des systèmes de freinage (frein à disques, multidisques immergés, freins à tambours), du circuit de freinage principal ou de stationnement. Il s'approvisionne en consommables, effectue les opérations de remplacement et de remise en état des éléments défectueux en suivant les procédures établies par le constructeur.

Il effectue la purge du circuit de freinage, contrôle l'étanchéité du circuit. Il effectue un essai pour contrôler l'efficacité du système de freinage.

Il procède à la dépose, montage des roues et effectue le remplacement des pneumatiques.

Il renseigne l'ordre de réparation, rend compte à son responsable hiérarchique ou son chef d'atelier des travaux effectués et fournit les éléments de facturation.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels et engins ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

La fiabilité de l'intervention est réalisée en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages effectués sont réussis et leur fiabilité est assurée.

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissances sur :

Les obligations légales du réparateur.

La réglementation liée aux pièces de rechange du freinage.

Les caractéristiques techniques et les spécificités du système de freinage.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des pneumatiques.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	27/44

La normalisation des liquides de frein (minéraux, synthétiques, silicones.)

La procédure pour effectuer un remplacement du liquide hydraulique de freins, purge du circuit de freinage.

Les processus de traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

Contrôler l'état du liquide de frein en fonction de son % d'humidité (hydrophobe, l'hygroscopie, Vapor lock).

Contrôler l'état d'usure des pièces, en fonction des données et tolérances du constructeur.

Contrôler l'état d'usure des freins à disques immergés.

Contrôler l'état d'usure des freins à disques secs (étriers, disques, plaquettes...)

Déposer et contrôler les tambours de frein.

Remettre en état, régler un système de freinage par tambours.

Contrôler les tuyauteries souples et rigides de commande de frein.

Contrôler, remplacer, régler le système de freinage de stationnement.

Contrôler le serrage des différentes pièces du système de freinage, en utilisant l'outillage spécifique.

Contrôler les systèmes de commande mécanique des freins

Contrôler les systèmes de commande hydraulique des freins

Effectuer le remplacement d'un pneumatique à chambre à air

Déposer, reposer et serrer au couple une roue d'un matériel ou engin (visseuse pneumatique, clé dynamométrique..).

Appliquer les règles d'hygiène, la sécurité et la législation relative aux dispositifs de freinage (amiante, état et corrosivité du liquide de frein, réglementation européenne sur les pièces de freinage...).

Appliquer les méthodes d'utilisation d'une fosse de visite et d'un vérin pneumatique pour caler et lever une charge, d'un pont élévateur et d'un cric hydraulique, chandelles pour caler et lever un matériel.

Assurer le traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention.

Ordonnancer les opérations pour réaliser les interventions et réglages sur les systèmes de freinage d'un matériel ou d'un engin.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement des pièces d'usure des systèmes de freinage

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement du liquide hydraulique de frein et la purge du circuit de freinage.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement d'une roue d'un matériel ou d'un engin.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	28/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 8

Contrôler, remplacer les composants des circuits hydrauliques des engins et matériels.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de l'ordre de réparation renseigné et d'un diagnostic établi, procéder aux contrôles des éléments émetteurs, distributeurs, récepteurs, remplacer les organes défectueux des circuits hydrauliques en utilisant la documentation appropriée.

Effectuer des mesures de pression et les réglages sur les circuits et composants hydrauliques qui équipent les engins et matériels.

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer le matériel, l'engin conforme après travaux, aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les engins et matériels sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre de réparations ponctuelles sur des opérations de contrôle et d'échange des composants hydrauliques.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en consommables et effectue les opérations de remplacement et de remise en état des éléments défectueux en suivant les procédures établies par le constructeur. Il limite son intervention aux systèmes pour lesquels il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels et engins ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur.

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissances sur :

Les obligations du réparateur

Les techniques d'identification du matériel et des engins.

Les commandes des équipements du poste de conduite

Les règles de sécurité à appliquer lors d'une intervention sur un circuit hydraulique.

Les précautions à respecter lors d'interventions sur des circuits de fluides à température et à pressions élevées.

Les procédures de calage de mise en sécurité des équipements lors d'une intervention sur les matériels.

Les caractéristiques techniques des fluides hydrauliques, les consignes de propreté

Les caractéristiques techniques et les spécificités des circuits hydrauliques des matériels et engins.

Les caractéristiques techniques des organes hydrauliques

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	29/44

Les méthodes d'utilisation des documentations d'atelier (manuels constructeurs et revues techniques), des catalogues de pièces de rechange.

L'exploitation des schémas hydrauliques du matériel (lecture et interprétation des symboles)

Les procédures de contrôle, détermination des paramètres d'usure des organes hydrauliques.

Les processus de traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

Réaliser les interventions d'entretien des circuits hydrauliques

Remplacer le fluide hydraulique, échanger les filtres.

Contrôler le fonctionnement de l'équipement hydraulique

Contrôler et régler les pressions d'un circuit hydraulique suivant les préconisations du constructeur.

Contrôler et échanger les composants d'un circuit hydraulique.

Contrôler, remplacer les distributeurs hydrauliques

Contrôler, remplacer les vérins hydrauliques

Echanger les flexibles, tuyauteries et vérifier l'étanchéité des circuits

Mesurer le débit d'une pompe et la pression d'un circuit

Contrôler et régler les limiteurs de pression

Vérifier et remplacer les organes des directions assistées

Vérifier et remplacer les organes d'une direction hydrostatique

Assurer le traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention

Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer le remplacement des organes (émetteurs, récepteurs, distributeurs) des systèmes hydrauliques des matériels et des engins.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer le remplacement du liquide hydraulique.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	30/44

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 9**

Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de la fiche de travaux renseignée et des prescriptions du constructeur mis à disposition et dans le cadre d'interventions programmées ou non ; contrôler le bon fonctionnement et l'étanchéité d'un système de climatisation. Récupérer et charger en fluides une installation de climatisation d'un véhicule terrestre à moteur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient en atelier dans le cadre de prestations programmées périodiquement et regroupant les interventions d'entretien et de maintenance préconisées par le constructeur. Il organise son poste de travail, s'approvisionne en pièces et consommables et effectue les opérations de remplacement programmées. Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les fluides frigorigènes sont identifier et confinés.
Les moyens de détection des fuites et de contrôle d'étanchéité sont mis en œuvre.
Les équipements de manipulation des fluides frigorigènes sont mis en œuvre.
Les temps alloués sont respectés.
La fiche d'intervention et le registre sont correctement renseignés en lien avec les travaux exécutés.
Les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement sont appliquées.

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissance sur :
Les impacts du changement climatique
L'effet de serre et les gaz à effet de serre
Les fluides frigorigènes et leur impact sur l'effet de serre, le code de l'environnement
Le principe de fonctionnement et les éléments d'un système de production de froid
Les méthodes de contrôle des fluides sur canalisations souples et rigides et leur état
Les précautions à respecter lors d'interventions sur des circuits de fluides à température et pressions élevées.

Contrôler le fonctionnement d'une climatisation
Vidanger un circuit de climatisation
Gérer les emballages de fluide frigorigène
Remplacer un élément du circuit de climatisation
Tirer au vide un circuit de climatisation
Remplir un circuit de climatisation
Contrôler l'étanchéité d'un circuit de climatisation
Tenir à jour le registre
Etablir le bilan fluide

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant la fiche de travaux) ou à l'oral de l'intervention

Ordonner les opérations à réaliser pour une manipulation de fluide frigorigène, un contrôle d'étanchéité

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	31/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 10

Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des engins de chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un ordre de réparation renseigné, effectuer les contrôles de pression, compressions, d'étanchéité des moteurs.

A partir d'un diagnostic établi, réaliser en fonction du dysfonctionnement constaté soit une réparation partielle, soit la rénovation ou le remplacement des moteurs essence ou diesel des engins de chantier. Procéder aux contrôles à l'échange aux réglages des éléments mécaniques, (réglage du jeu aux soupapes,...).

Réaliser la mise en route, effectuer la mise au point et vérifier la conformité des réglages.

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les engins de chantier sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre de réparations ponctuelles en atelier ou sur chantier, opérations de remise en état et de dépannage des moteurs thermiques essence et diesel des engins de chantier. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en pièces et consommables et effectue les opérations de remplacement et de remise en état des éléments défectueux ou usés. Il procède à tous les réglages nécessaires, en suivant les procédures établies par le constructeur. Il limite son intervention au système pour lequel il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

Les différents contrôles et mesures sont effectués de façon pertinente

L'exploitation des données permet d'identifier la défaillance.

Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissances :

Les obligations du constructeur.

Les techniques de la mesure dimensionnelle appliquée aux moteurs.

L'utilisation de l'outil de diagnostic préconisé par les constructeurs pour réaliser les contrôles

(les paramètres d'entrée, de sortie et les grandeurs mesurables ou contrôlables : lecture des codes de défaut,...)

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	32/44

Les caractéristiques techniques et les spécificités des moteurs essence et diesel: l'enceinte thermique, la transformation de l'énergie, la combustion, les cycles de fonctionnement, la transformation de mouvement, l'attelage mobile, les prescriptions de maintenance et les réglages à réaliser...

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes d'alimentation en air atmosphérique : le remplissage, la filtration. La suralimentation : les différents systèmes, la régulation de la température de l'air.

L'échappement: l'évacuation des gaz brûlés, le traitement des gaz d'échappement.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes de la distribution: la transmission du mouvement, l'épuration de distribution, les solutions technologiques...

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes d'alimentation en carburant. L'injection diesel : différents types d'injection, la gestion de l'injection, paramètres pris en compte)

Les caractéristiques techniques et les spécificités des circuits de refroidissement

Les caractéristiques techniques et les spécificités des circuits de lubrification

Les précautions liées aux interventions sur le groupe moto propulseur.

Les consignes de sécurité pour les matériels de levage.

Les symptômes extérieurs d'un moteur usagé (fuites externes, couleur des fumées, consommation d'huile, bruits caractéristiques, mauvais démarrage, instabilités de fonctionnement...) et les conséquences d'un mauvais jeu aux soupapes.

Les méthodes d'utilisation des documentations d'atelier (manuels constructeurs et revues techniques), des catalogues de pièces de rechange.

Les processus de traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

Contrôler l'état de fonctionnement d'un moteur à combustion interne essence ou diesel (prise des compressions, contrôle de l'étanchéité des cylindres, de la pression d'huile avec les appareils adéquats, interprétation des résultats)

Contrôler et remplacer une culasse ou son joint

Contrôler et remplacer la distribution

Contrôles et remplacer les éléments de l'enceinte thermique

Contrôler et remplacer les éléments de l'attelage mobile

Contrôler et remplacer un moteur thermique par échange standard

Remettre en état et dépanner les circuits de refroidissement, de lubrification

Remettre en état et dépanner les circuits d'alimentation d'air des moteurs atmosphériques et suralimentés

Remettre en état les circuits d'injections BP / HP des moteurs diesel (pompes d'alimentation, pompe distributrice, pompe en ligne, système Common-rail ; pompe HP, injecteurs, injecteurs- pompe, électrovannes....)

Assurer le traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention

Ordonnancer les opérations pour le contrôle et le remplacement des éléments de la distribution, de la culasse et de l'attelage mobile d'un moteur thermique.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement d'un moteur thermique.

Ordonnancer les opérations pour intervenir sur le circuit de refroidissement, de lubrification

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôle et le remplacement des éléments des différents systèmes d'alimentation BP /HP des moteur diesel et du contrôle des critères de performance des moteurs.

Ordonnancer les opérations pour intervenir sur le circuit de suralimentation.

Ordonnancer les opérations pour intervenir sur les éléments du circuit d'échappement et le traitement des gaz d'échappement (dispositif de dépollution, pots catalytiques, filtres à particules, Vanne EGR)

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	33/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 11

Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques embarqués des engins de chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de l'ordre de réparation renseigné et d'un diagnostic établi, remettre en état les systèmes électriques et électroniques qui équipent les engins de chantier : les circuits d'éclairage, de signalisation, de visibilité d'habitacle, les circuits de charge, démarrage, pré post chauffage, refroidissement et conditionnement de l'air (circuit de ventilation habitacle...) ainsi que les circuits de pilotage électromécaniques ou hydrauliques des engins de chantier.

Effectuer le contrôle, le remplacement des éléments électriques: l'alternateur, régulateur, démarreur, boîtier relais pré post chauffage, relais électromagnétique, électrovannes....

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques

Restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les engins de chantier sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre de réparations ponctuelles en atelier ou sur chantier, de remise en état des organes et du dépannage des circuits électriques et électroniques des engins de chantier. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en pièces et consommables et effectue les opérations de remplacement et de remise en état des éléments défectueux ou usés. Il procède à tous les contrôles, réglages nécessaires, en suivant les procédures établies par le constructeur. Il limite son intervention au système pour lequel il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

Les différents contrôles et mesures sont effectués de façon pertinente

L'exploitation des données permet d'identifier la défaillance.

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissances sur les obligations du constructeur

Connaissances sur les caractéristiques des grandeurs électriques.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	34/44

Connaissances sur les méthodes d'utilisation des matériels de mesure électrique (multimètre, pince ampèremétrique, appareillage spécifique...), interprétation des valeurs lues, à partir de valeurs de référence.

Connaissances sur l'utilisation des outils de diagnostic préconisés par les constructeurs pour réaliser les contrôles (paramètre d'entrée, de sortie et les grandeurs mesurables ou contrôlables: lecture des codes de défaut...)

Connaissances sur l'utilisation des manuels d'atelier et de recherche des informations nécessaires

Connaissance techniques et spécificités des équipements électriques

Connaissance sur les caractéristiques et les phases de fonctionnement du système de démarrage

Connaissance sur les caractéristiques et les phases de fonctionnement du système de charge

Connaissances techniques et spécificités d'un système de pré post chauffage

Connaissances sur les caractéristiques et les phases de fonctionnement d'un système essuie vitres.

Connaissance du fonctionnement d'un système de ventilation habitacle.

Connaissances du fonctionnement des circuits de signalisation et d'éclairage des engins de chantier.

Connaissances du fonctionnement des relais de puissance électromagnétiques.

Connaissances sur le dispositif de relevage à régulations électro- hydrauliques

Connaissances sur le fonctionnement des électrovannes (en fonction des différentes applications: thermo contact, coupure, commande hydraulique.....).

Connaissances techniques et spécificités des systèmes de confort, de sécurité additionnelle

Connaissances techniques et spécificités des systèmes d'indication au tableau de bord

Connaissances des processus de traitement des déchets et du recyclage des éléments usagés.

Contrôler et remettre en état le circuit, les composants électriques du système de démarrage

Contrôler et remettre en état le circuit, les composants électriques du système de charge

Contrôler et remettre en état le système électrique du circuit pré post chauffage d'un moteur diesel

Contrôler et remettre en état le système électrique d'un circuit de refroidissement moteur

Contrôler et remettre en état le circuit, les composants électriques du système essuie vitres.

Contrôler et remettre en état le circuit, les composants électriques du système de ventilation.

Contrôler et remettre en état le circuit, les composants électriques du système d'éclairage, signalisation.

Contrôler et remettre en état des systèmes spécifiques d'assistance, de sécurité, de commande.

Contrôler et remplacer les composants électriques des systèmes d'indication au tableau de bord (pression / mancontact, refroidissement / thermo-contact, capteur pression, thermistance, ampèremètre, voyants, led...)

Assurer le traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôle et le remplacement des éléments du circuit de charge

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôle et le remplacement des éléments du circuit de démarrage

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôle et le remplacement des éléments du circuit de pré post chauffage.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôler et le remplacement des systèmes de pilotage, de commande électrique ou électronique des engins de chantier.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôle et le remplacement des éléments des circuits de ventilation, visibilité, d'éclairage, signalisation

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le contrôle et le remplacement des éléments des systèmes d'indication au tableau de bord.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	35/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 12

Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des engins de chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de l'ordre de réparation renseigné et d'un diagnostic établi, remettre en état les organes de transmission de la chaîne cinématique des engins de chantier.

Effectuer les contrôles, la réparation, les réglages des sous-ensembles (embrayages, boîtes de vitesse, power shift, transmission hydrostatique, arbre de transmission, réduction finale, trains de roulement...).

Réaliser les essais, valider la pertinence des réglages réalisés en fonction de l'environnement d'utilisation des engins de chantier.

Effectuer la remise en état du système de freinage.

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les engins de chantier sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre de réparations ponctuelles en atelier ou sur chantier, de remise en état et de dépannage des sous-ensembles d'un engin de chantier. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en pièces et consommables et effectue les opérations de remplacement et de remise en état des éléments défectueux ou usés. Il procède à tous les réglages nécessaires, en suivant les procédures établies par le constructeur. Il limite son intervention au système pour lequel il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

Les différents contrôles et mesures sont effectués de façon pertinente

L'exploitation des données permet d'identifier la défaillance.

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissances sur :

Les obligations du constructeur.

Les techniques d'identification du matériel.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	36/44

Les méthodes d'utilisation des documentations d'atelier (manuels constructeur et revues techniques), des catalogues de pièces de rechange.

Les procédures de calage de mise en sécurité des équipements sur les engins de chantier.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des embrayages .

Les caractéristiques techniques et les spécificités des boîtes de vitesses mécaniques (chaîne cinématique, couple, variation de couple, rapport de démultiplication, synchronisation, crabotage, verrouillage, interdiction, température, pression, pièces d'usure, roulements, niveaux...)

Les caractéristiques techniques et les spécificités des amplificateurs de traction (hi-Lo, Dual Power, Tractoshift...).

Les caractéristiques techniques et les spécificités des boîtes power shift (full / semi power shift)

Les caractéristiques techniques et les spécificités d'une transmission hydrostatique.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des ponts (chaîne cinématique, rapport de réduction, renvoi d'angle et couple conique, roulements, différentiel, pont à glissement limité...).

Les caractéristiques techniques et les spécificités d'un réducteur final (réducteur à deux pignons, train épicycloïdal...).

Les caractéristiques, la normalisation des lubrifiants des différents organes de la chaîne cinématique des engins de chantier.

Les caractéristiques techniques et les spécificités des systèmes de freinage.

Les processus de traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

Remettre en état et dépanner un embrayage (mono, multidisques secs, à bain d'huile...)

Remettre en état et dépanner une boîte de vitesse mécanique (précision des réglages à effectuer, respect des ajustements au montage des roulements et des couples de serrage...)

Remettre en état et dépanner un convertisseur de couple

Remettre en état et dépanner une boîte power shift

Remettre en état et dépanner une transmission hydrostatique

Remettre en état et dépanner un inverseur et un système "vario"

Remettre en état et dépanner les ponts AV et AR, les réductions finales

Contrôler les commandes de pilotage du poste de conduite

Contrôler et réparer les circuits d'asservissement du tracteur (blocage de différentiel, embrayage de pont avant ...)

Remettre en état une transmission par cardan

Remettre en état et dépanner les organes d'un système de freinage à commande hydraulique, pneumatique, électrique, mécanique

Remettre en état et dépanner les organes pneumatiques d'un système d'assistance

Assurer le traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour les interventions et réglages sur les embrayages d'un engin de chantier.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour effectuer les réparations et réglages sur les sous ensembles de la chaîne cinématique (embrayage, convertisseur, boîtes de vitesse / mécanique / power shift / transmission hydrostatique / pont moteur / réducteur final).

Ordonnancer les opérations à réaliser pour les interventions et réglages sur un train roulant (barbotin, système de tension des chaînes acier ou en caoutchouc, les galets, roue tension...).

Ordonnancer les opérations à réaliser pour une intervention sur les systèmes de freinage (freins à disques, multidisques immergés, freins à tambour....) principaux ou de stationnement.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	37/44

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 13

Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des engins de chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de l'ordre de réparation renseigné et d'un diagnostic établi, remettre en état les systèmes hydrauliques de puissance, d'assistance (levage des équipements, direction assistée, direction hydrostatique, 4 roues directionnelles...) qui équipent les engins de chantier.

Effectuer le contrôle, la réparation ou le remplacement des éléments émetteurs, récepteurs, distributeurs, et de réglages des circuits hydrauliques et des systèmes de commande (commandes directe, commande hydraulique, électrique).

Fournir les explications nécessaires sur les travaux effectués et les éventuelles remarques.

Restituer après travaux le matériel conforme aux prescriptions constructeur

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel limite son intervention aux travaux mentionnés sur l'ordre de réparation. Il intervient sur les engins de chantier sous l'autorité d'un hiérarchique.

Le professionnel intervient dans le cadre de réparations ponctuelles en atelier ou sur chantier, de remise en état et de dépannage des circuits hydrauliques des engins de chantier. Ces réparations se font à partir d'un diagnostic établi.

Il organise son poste de travail, s'approvisionne en pièces et consommables et effectue les opérations de remplacement et de remise en état des éléments défectueux ou usés. Il procède à tous les réglages nécessaires, en suivant les procédures établies par le constructeur. Il limite son intervention au système pour lequel il est outillé et documenté.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le professionnel doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550.

Critères de performance

Les consignes de l'ordre de réparation et les prescriptions du constructeur sont respectées

Les différents contrôles et mesures sont effectués de façon pertinente

L'exploitation des données permet d'identifier la défaillance.

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Le poste de travail est préparé en conformité avec les travaux demandés

Le mode opératoire de l'intervention est réalisé en respectant les consignes du constructeur

Les différents points de contrôle sont identifiés de façon pertinente.

Les différents points de réglages sont identifiés.

Les réglages effectués sont conformes aux prescriptions du constructeur

Les anomalies détectables visuellement sont signalées.

L'ordre de réparation est complété et les informations correspondent aux travaux effectués

Les appareillages et les documents mis à disposition sont utilisés de façon rationnelle.

Les équipements et les outillages d'atelier sont correctement utilisés, propres et rangés

Les temps alloués sont respectés

La réglementation en vigueur HQSE est respectée

Savoirs, savoir faire techniques, savoir faire relationnels, savoir faire organisationnels

Connaissances sur les obligations du constructeur

Connaissances des techniques d'identification du matériel

Connaissances des caractéristiques techniques et les spécificités des circuits hydrauliques des engins de chantier (circuits ouverts avec pompe à régulation à pression constante, avec pompe à régulation à

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	38/44

puissance constante, avec pompe à régulation load-sensing, circuit fermé avec servocommandes manuelles ou hydrauliques,....)

Connaissances des caractéristiques, du fonctionnement des pompes hydrauliques et des moteurs

Connaissances de la protection des circuits, fonction du limiteur de pression principal, secondaire, anti-chocs

Connaissances des caractéristiques techniques et les spécificités des différentes valves et clapets

Connaissances des caractéristiques techniques et les spécificités des différents régulateurs de débit, limiteur

Connaissances des caractéristiques des vannes de réduction de pression en centre ouvert /en centre fermé

Connaissances des caractéristiques des distributeurs de puissance à centre ouvert ou fermé.

Connaissances du fonctionnement des commandes mécaniques, pneumatiques, hydrauliques, électriques des distributeurs de puissance.

Connaissances des caractéristiques et les spécificités des refroidisseurs

Connaissances des caractéristiques et les spécificités des systèmes hydrauliques à commande pilotée.

Connaissance du système Load sensing cylindrée fixe, de la régulation Load sensing (LS cylindrée variable)

Connaissances des méthodes d'utilisation des documentations d'atelier (manuels constructeur et revues techniques), des catalogues de pièces de rechange

Connaissances des règles de sécurité à appliquer lors d'une intervention sur un circuit hydraulique.

Connaissances des précautions à respecter lors d'interventions sur des circuits de fluides à température et à pressions élevées.

Connaissances des procédures de calage de mise en sécurité des équipements lors d'une intervention sur les engins de chantier.

Connaissances des caractéristiques techniques des fluides hydrauliques, des consignes de propreté

Connaissances des processus de traitement des déchets et du recyclage des éléments usagés.

Remettre en état et dépanner une pompe et un moteur hydraulique.

Effectuer l'installation d'une pompe, d'un moteur, procéder au remplissage, à la purge et à la mise en service.

Remettre en état et dépanner les composants hydrauliques, pompes, moteur, valves, distributeur, vérin, etc...

Effectuer le contrôle, réglages de la commande des distributeurs

Contrôler et régler les pressions d'un circuit hydraulique suivant les préconisations du constructeur.

Contrôler et échanger les composants d'un circuit hydraulique.

Contrôler, remplacer les distributeurs hydrauliques.

Contrôler, remplacer les vérins hydrauliques.

Echanger les flexibles, tuyauteries et vérifier l'étanchéité des circuits.

Contrôler l'état d'un refroidisseur.

Mesurer le débit d'une pompe et la pression d'un circuit.

Ajuster une pression de pilotage.

Contrôler et ajuster le limiteur pression d'un système hydraulique.

Démonter et assembler un limiteur de pression de pilotage.

Déposer et reposer le régulateur d'une pompe à régulation Load sensing.

Démonter et assembler un limiteur pression combiné (avec fonction respiration)

Vérifier et remplacer les organes hydrauliques des directions assistées.

Vérifier et remplacer les organes hydrauliques d'une direction hydrostatique.

Assurer le traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

Rendre compte à son hiérarchique par écrit (en renseignant l'ordre de réparation) ou à l'oral de l'intervention.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement du liquide hydraulique.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour le remplacement des organes (émetteurs, récepteurs, distributeurs, valves, clapets) des systèmes hydrauliques des engins de chantier.

Ordonnancer les opérations à réaliser pour les réglages de pression, débit des circuits hydrauliques.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	39/44

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Mettre en œuvre des modes opératoires

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique, il recherche la documentation nécessaire à la réalisation des travaux qu'il doit réaliser. Il applique et emploie les méthodes et des outils préconisés.

Critères de performance

La documentation nécessaire à l'intervention est identifiée.
Les instructions du mode opératoire sont respectées.
Les outillages préconisés sont mis en œuvre.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique, il prend toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des règles d'hygiène, sa protection sur le poste de travail et celle des personnes à proximité, pendant l'exercice de ses activités de maintenance et de réparation

Critères de performance

Les vêtements de travail sont conformes aux gestes professionnels à réaliser.
Les équipements de protection individuels sont mis en œuvre.
Les dispositifs d'extraction des fumées sont mis en œuvre.
Les corps gras au sol sont éliminés.
L'espace de travail est dégagé de toute entrave à la circulation des personnes.

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous l'autorité de son hiérarchique, il met en conformité les engins de chantier pour en réduire les émissions de gaz à effet de serre, optimiser la durée de vie des éléments consommables, trier et recycler les déchets issus de son activité.

Critères de performance

Déchets solides et liquides sont triés.
Les fluides frigorigènes sont confinés.
Les émissions (sonores et gazeuses) des moteurs sont conformes à la réglementation.
Le degré d'usure des pièces est contrôlé.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	40/44

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	41/44

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Savoirs

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
MREM-TP	TP-00001	REAC	07	19/03/2012	19/03/2012	42/44

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

